

Qu'est-ce que l'arrêt cardiaque ?

Reconnaître l'arrêt cardiaque

La victime perd connaissance, tombe, ne réagit pas quand on lui parle, quand on la stimule. Sa respiration est inexistante (la poitrine ne se soulève pas) ou très irrégulière.

Les signes précurseurs

Lorsqu'il s'agit d'un **infarctus du myocarde**, la victime peut ressentir une grande douleur dans la poitrine, prolongée, pouvant s'étendre jusqu'aux bras. La victime peut également ressentir une sensation très pénible d'oppression, de serrement, voire d'écrasement.

L'arrêt cardiaque peut être précédé de palpitations ou d'un **malaise général**, mais il peut également **survenir brutalement**.

Les causes

90% des arrêts cardiaques sont d'origine cardiovasculaire. Le plus souvent il s'agit d'une **fibrillation ventriculaire**, c'est-à-dire un trouble du rythme cardiaque correspondant à des **contractions rapides, irrégulières et inefficaces des ventricules du cœur**.

Il existe d'autres cas d'arrêt cardiaque : noyade, électrisation, intoxication, hypothermie, overdose, insuffisance respiratoire aiguë...

Les gestes qui sauvent

Vous êtes en présence d'une personne inconsciente, qui ne respire pas et qui ne réagit pas quand on lui parle ou quand on la touche. Cette personne peut être victime d'un arrêt cardiaque.



1. Prévenez les secours.

2. Commencez la réanimation cardio-vasculaire (2 insufflations / 30 compressions) jusqu'à l'arrivée des secours ou munissez-vous du défibrillateur mis à votre disposition.



3. Mettez en place le défibrillateur. Il se compose de deux électrodes à disposer sur la poitrine de la victime. Pour s'en servir, il suffit de suivre les explications orales données par l'appareil.

Le défibrillateur analysera lui-même le rythme cardiaque de la victime et diagnostiquera la nécessité de déclencher ou non des décharges électriques permettant au cœur de battre à nouveau normalement.

Il est indispensable de laisser l'appareil en place jusqu'à l'arrivée des secours.

Informations complémentaires :
Service environnement, hygiène et sécurité.

Tél. : 01 43 24 63 18



Les défibrillateurs dans la ville



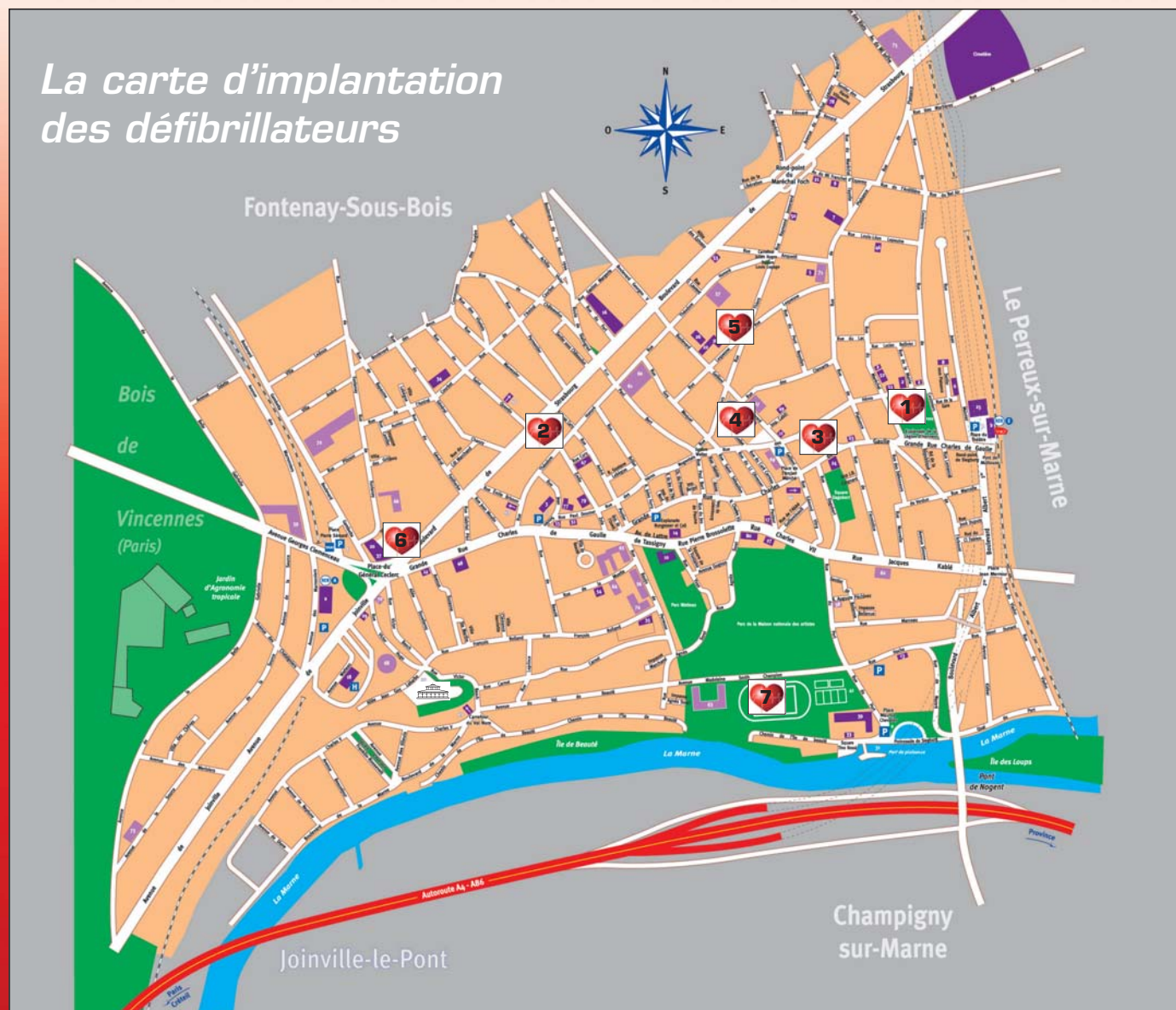
Chaque année en France, près de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Le taux de survie sans séquelle est estimé à 4% après un tel événement. Seule une intervention rapide, dans un délai de 3 à 5 minutes suivant l'accident cardiaque, permet de sauver des vies et d'éviter de graves conséquences neurologiques.

Pour tenter d'augmenter les chances de survie, un décret de 2007 autorise désormais toute personne à se servir d'un défibrillateur. De plus en plus de villes se sont équipées, c'est le cas de Nogent-sur-Marne.

Depuis fin 2007, huit défibrillateurs ont été répartis sur la ville selon l'activité des sites municipaux et selon leur fréquentation (voir la carte).



La carte d'implantation des défibrillateurs



- 1 - Hôtel de Ville
- 2 - Salle Émile Zola
- 3 - Maison sociale
- 4 - Gymnase Gallieni
- 5 - Gymnase Watteau
- 6 - Gymnase Leclerc
- 7 - Stade sous la Lune

Ces défibrillateurs sont accessibles pendant la période d'ouverture des équipements.

Un défibrillateur mobile est embarqué en permanence dans un véhicule de la police municipale, service disponible et joignable tous les jours entre 6 h 30 et 22 h au

0 800 0 94130